

## Synthèse du bureau du Cnis du 9 octobre 2024

Le bureau du Cnis s'est déroulé à Bercy sous la présidence de Patrice Duran.

Patrice Duran a accueilli les nouveaux membres du bureau, à la suite du renouvellement intervenu cet été, soulignant que dans un monde de concertation le rôle d'intermédiation du Cnis est décisif, et qu'il ne doit pas avoir peur d'indiquer là où l'information manque ou ne correspond pas aux besoins ; la statistique publique n'est pas seulement la production d'informations régulières et fiables pour les citoyens, mais aussi un véritable moyen d'action des acteurs publics et privés.

Christine Lagarenne, secrétaire générale du Cnis, a rendu compte de la nomination au journal officiel des membres du Conseil pour un mandat de cinq ans. Au sein du nouveau Conseil, le bureau accueille dix nouveaux membres, soit six titulaires et quatre suppléants. Par ailleurs sept nouveaux membres rejoignent le Conseil sans être au bureau. Quelques désignations complémentaires sont encore attendues.

Les membres du bureau ont par ailleurs émis un vote à l'unanimité en faveur de la candidature de M. Bertrand du Marais à la présidence du Cnis. Sa nomination sera donc proposée au ministre en charge de l'économie, conformément aux textes régissant le Cnis.

Gaël de Peretti était ensuite invité à présenter un travail sur « **Statistiques publiques et débat démocratique** », mené avec Béatrice Touchelay dans le cadre du groupe socio-histoire de la Société française de statistique et publié dans *Courrier des statistiques*. Dès l'origine de la loi de 1951, un Comité de coordination des enquêtes statistiques a constitué un lieu d'échanges entre organisations professionnelles et administration. La création du Cnis en 1984 marque une étape importante en élargissant la composition du Conseil aux chercheurs, associations, journalistes, etc. et en le chargeant expressément d'assurer la concertation entre utilisateurs et producteurs de statistique publique, quels qu'en soient les sources et dispositifs. De nombreux groupes de travail ont favorisé la production d'informations plus pertinentes sur des sujets importants, avant cela insuffisamment couverts, comme le GT sur les sans-abri (1994) qui a conduit l'Insee à mener une enquête auprès des personnes Sans domiciles, ou celui sur les inégalités (2005-2007). Gaël de Peretti a rappelé aussi les contraintes introduites par le développement de la statistique européenne, et les critiques de natures diverses qui s'adressent à la statistique publique et auxquelles elle a dû et doit encore répondre en montrant toujours plus d'écoute des besoins, de transparence et de pédagogie sur ses objectifs et ses méthodes.

Les échanges qui ont suivi ont notamment évoqué la « démocratie d'exercice » et le besoin d'informer aussi sur ce qu'il advient dans la société des politiques publiques mises en œuvre ; le gouvernement à distance par les nombres qui peut conduire à des controverses comme actuellement sur l'objectif de Zéro artificialisation nette et à l'insuffisance des évaluations pourtant essentielles pour guider l'action ; le rôle de la statistique publique pour fournir les bonnes données dans un monde de la data, tant aux décideurs publics qu'aux acteurs privés et contribuer à des volets évaluatifs dans plusieurs domaines, qu'il serait bon d'étendre encore ; la composition originale du Cnis en Europe où l'on trouve plus souvent des conseils scientifiques.

Pascal Rivière, chef de l'Inspection générale de l'Insee a ensuite présenté le **rapport de l'IG sur la concertation au Cnis et les nouveaux modes de collecte**, en insistant sur la partie modes de collecte qui a été davantage développée depuis la présentation faite par la mission en bureau début juillet, et notamment en interrogeant la forme que pourrait prendre un avis formel du Cnis en matière d'appariements. Plutôt que de nouvelles sources, il convient de parler de dispositifs d'acquisition de données à des fins statistiques, avec des objectifs définis. Les appariements soulèvent une problématique spécifique d'acceptabilité sociale. Parmi les recommandations sur ces questions, la mission suggère d'alléger les procédures, ne pas viser l'exhaustivité, sélectionner les projets nécessitant information ou débat, avec une clause de revoyure au bout de deux ans de mise en

œuvre d'avis d'opportunité expérimentaux sur les appariements fondamentaux, et l'entrée au bureau de deux personnalités ayant une expertise sur les questions éthiques, ce qui suppose de faire évoluer les textes.

La discussion a fait valoir que l'affaire des utilisateurs, c'est de demander des statistiques qui manquent, de pouvoir y accéder et d'avoir confiance dans ces statistiques. De grands progrès ont d'ailleurs été réalisés récemment dans le système statistique grâce aux appariements. En France, le système reposant historiquement essentiellement sur des enquêtes, cette évolution paraît compliquée, à tort : les autres pays ayant l'habitude de recourir à des données administratives ont mené nombre de travaux sur les sujets de qualité statistique.

Le fait de recourir à des données administratives sans avoir eu le consentement des citoyens, comme ils le donnent pour une enquête, est une question d'éthique, davantage que d'acceptabilité sociale, notion plus collective. Le mouvement de simplification des procédures du Cnis est déjà en marche, à la faveur de la période Covid notamment. Il est très utile d'assurer un suivi de l'impact des avis pris par le Cnis, tant du point de vue des productions de statistiques que de l'accès pour les utilisateurs, pour mesurer le chemin parcouru. Patrice Duran rappelle que le moyen terme est certes une feuille de route mais aussi le moyen de donner du sens au développement de l'information statistique, sachant que les principaux problèmes publics aujourd'hui sont transversaux, que les frontières des commissions ne sont pas étanches et que le Cnis s'efforce de proposer des colloques, séminaires ou intercommissions dans les limites de ses moyens. Les appariements sont des outils de gouvernement sur des questions problématisées. Bertrand du Marais indique en conclusion des échanges que pour lui ce rapport est un instrument fort bienvenu, que le Cnis va pouvoir travailler.

Jean-Luc Tavernier a présenté les **actualités de la statistique publique**, évoquant dans un premier temps l'avancement ralenti des décisions européennes cet été du fait du changement de Parlement européen ; le règlement Esop n'a pas progressé. Le règlement 223 (« loi statistique ») sera prochainement publié, et la Commission va proposer un projet de règlement sur l'immobilier commercial. Parmi les sujets évoqués entre instituts nationaux de statistique : la dégradation des taux de réponse aux enquêtes, la modélisation des émissions de gaz à effet de serre, les liens sociaux et la solitude. En matière d'enquête, deux innovations : une enquête Dares-Unedic sur les ruptures de CDI, une enquête de l'Insee sur la filière automobile.

En matière de diffusion et de communication, Jean-Luc Tavernier a fait part des récents catalogue de jeux de données, outil cartographique des données aux carreaux de l'Insee et outil de datavisualisation de la Drees présentant les résultats de son baromètre annuel d'opinion, et de l'ouverture d'un compte Instagram.

Plusieurs billets de blog à signaler, notamment sur les causes de la perte de productivité en France, sur l'impact que pourrait avoir la transition écologique sur l'indice des prix, sur la part de l'industrie comparée en France et en Allemagne, et prochainement sur la mesure de la production de l'Insee, avec à chaque fois des défis méthodologiques. Parmi les nombreux résultats cités : la désinflation en France, plus rapide que prévu, et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages en 2024 ; le taux de pauvreté est estimé à 14,2 % de la population, dans le haut de la fourchette des taux observés en France, mais l'intensité de la pauvreté (permettant de mesurer la grande pauvreté) est en-deça de la moyenne historique. L'Insee a publié cet été le panorama des nouveaux quartiers de la politique de la ville ; le SSM Sécurité intérieure un atlas départemental de la délinquance ; la Depp une étude sur la pratique d'enseignement du français en classe de 3<sup>ème</sup>, et une autre concluant à la moindre confiance des filles sur leurs capacités en matière de mathématiques, etc.

Au chapitre des **actualités du Cnis**, Patrice Duran a fait le point d'avancement des différents groupes de travail du Cnis : le rapport du GT sur l'impact de la loi pour le plein emploi sur les statistiques de demandeurs d'emploi est publié et sera présenté par son président, Eric Heyer, à la commission Emploi, et à l'Autorité de la Statistique Publique ; celui sur les discriminations est en phase d'écriture et le rendu des travaux est prévu pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ; celui sur les maltraitements envers les personnes vulnérables a mené ses auditions et va rentrer dans la phase d'écriture du rapport et de débat avec les membres du GT ; celui sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les agriculteurs est sur le point de mener un test terrain avec quelques centaines d'agriculteurs volontaires. Par ailleurs, la synthèse de l'intercommission sur les statistiques de santé, qui a réuni plus de 70 participants mi-septembre est publiée sur cnis.fr et le prochain bureau décidera des suites.

Le prochain bureau se réunira le 11 décembre 2024 à 9h30. L'assemblée plénière du Conseil est d'ores et déjà prévue le 7 février 2025 en matinée.